

APPEL A CANDIDATURE 2019

RESIDENCE AU CHÂTEAU



RESIDENCE DE RECHERCHE ET DE MISSION

Dans le cadre d'un Appel à Projets d'Action Culturelle, l'ADAC (Association pour le développement de l'art contemporain, Amiens) et le Foyer de Vie « Le Château blanc » (Flixecourt) mettent en place une nouvelle résidence à destination d'un artiste plasticien avec le soutien de la DRAC Hauts de France.

Cette résidence a pour but de favoriser l'accès aux arts plastiques, et plus particulièrement à l'art contemporain, pour un public souffrant de troubles psychiques pour lequel l'accès à la culture et l'échange sont deux vecteurs essentiels pour un retour réussi à l'autonomie. Un compagnonnage artistique entre l'artiste accueilli et les résidents du Château blanc doit s'établir afin d'œuvrer ensemble à la mise en place d'une restitution de son travail plastique grâce à l'organisation d'une exposition au sein de l'établissement.

Cette résidence s'inscrit sur un territoire rural situé entre Abbeville et Amiens. L'exposition qui doit clôturer cette résidence sera l'occasion de sensibiliser également à l'art contemporain les habitants de ce territoire. Cette résidence a donc pour mission de valoriser l'art contemporain auprès de personnes en situation de handicap psychique et d'acteurs d'un territoire rural parfois peu habitués à fréquenter les institutions culturelles. La résidence doit susciter des échanges autour du travail de l'artiste accueilli au Château blanc et offrir l'opportunité de faire se rencontrer acteurs du milieu culturel, résidents et représentants du monde rural.

La résidence comprend trois temps : recherche / mission / restitution.

1. Recherche

L'artiste sélectionné aura la possibilité d'être logé pour une période de deux mois dans un studio privatif installé au dernier étage du Château blanc. Il disposera également d'un atelier privatif et bénéficiera d'un achat de matériel.

2. Mission

L'artiste sélectionné devra réserver une partie de son temps de présence en résidence pour observer des moments d'échange avec les résidents du Château blanc, notamment lors de la prise du repas le midi. Ces temps d'échange, qui peuvent s'accompagner de diverses rencontres informelles au sein des parties communes, doivent être l'occasion de susciter une envie de découverte chez les

résidents pour le travail de l'artiste et pour l'art en général. L'artiste sera un passeur et aura pour mission de sensibiliser les résidents à l'art par le biais de ces temps d'échange, mais aussi grâce à l'organisation de visites de musées ou d'expositions sur le territoire avoisinant. Il devra se montrer à l'écoute et dynamique pour favoriser la participation des résidents. Cette collaboration doit se concrétiser par l'organisation collective du montage de l'exposition, chaque résident désireux de s'investir devant trouver sa place dans ce projet (aide manuelle, distribution de flyers, accueil du public, médiation...).

Si l'occupation du logement mis à disposition n'est pas obligatoire, l'artiste sélectionné devra se montrer disponible et générer des rencontres avec les résidents, que cela soit autour d'un café ou autour de son travail à l'atelier. Cette résidence n'a donc pas pour objectif de mettre en place des ateliers contraignants mais au contraire de favoriser un intérêt pour l'art contemporain chez les résidents souffrant d'un handicap par la disponibilité de l'artiste qui partagera avec eux des moments de la vie collective de l'établissement.

3. Restitution

La résidence doit aboutir à la présentation du travail plastique de l'artiste sélectionné(e) au sein des locaux du Château blanc pour une période d'un mois et demi. Cette restitution s'accompagnera d'une publication, mais aussi de l'édition d'affiches et de cartes postales. L'artiste sélectionné devra prévoir des temps de partage et de rencontre avec les publics concernés.

L'artiste sélectionné bénéficiera :

- D'un hébergement pour une période de deux mois selon le calendrier défini ci-dessous.
- De la mise à disposition d'un atelier du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} mars 2020.
- D'une bourse de résidence de 4.000 TTC (frais de déplacements inclus).
- D'un budget de production de 2.000 TTC.
- D'une publication.
- De l'édition d'affiches et de cartes postales.
- D'une présentation publique.
- D'une prise en charge des repas du midi pris collectivement avec les résidents au réfectoire.

Calendrier du programme :

Durée de la résidence : du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} mars 2020.

La résidence correspond à une présence de 8 semaines effectives, à raison de 5 jours par semaine.

L'atelier sera à la disposition de l'artiste durant toute cette période, indépendamment de son mode d'hébergement.

L'exposition se tiendra du 17 janvier au 1^{er} mars 2020.

L'hébergement sera disponible du 1^{er} au 31 octobre 2019 (prise de contact avec les résidents), puis du 6 au 18 janvier 2020 (montage de l'exposition avec les résidents), les deux dernières semaines restantes étant à déterminer en fonction des besoins de l'artiste sélectionné(e).

Accompagnement :

C'est l'ADAC, opératrice de l'action, qui assurera :

- La gestion administrative de la résidence.
- L'accompagnement de l'artiste sélectionné dans la découverte du territoire et de ses acteurs.
- La communication autour de la présence de l'artiste sur le territoire, ainsi que la promotion de son exposition.
- Les rencontres avec les publics (scolaire, rural, handicapés...).

Conditions d'éligibilité :

- Etre un(e) artiste plasticien(ne) engagé(e) dans une démarche professionnelle.
- Etre identifié(e) à la Maison des Artistes ou à l'AGESSA et disposer d'un numéro de Siret.
- Pour plus d'autonomie, il serait souhaitable que le candidat dispose d'un véhicule.

Pour être recevable, le dossier à remettre doit être constitué d'un fichier numérique unique au format PDF de moins de 7Mo, comprenant :

- Une description de la démarche artistique et du parcours de l'artiste.
- Un portfolio représentatif des différents travaux de l'artiste.
- Un CV incluant les coordonnées personnelles.
- Une note d'intention sur les temps d'échanges et les visites envisagés avec les résidents, mais aussi sur la manière de collaborer avec eux autour du projet d'exposition.
- Une présentation des œuvres qui pourraient être présentées lors de l'exposition.

Le dépôt des candidatures doit être fait par mail, jusqu'au mercredi 3 juillet 2019 à minuit, à l'adresse électronique suivante : adacamiens@free.fr

Une confirmation de réception par mail sera envoyée pour valider le dépôt du dossier.

La commission de sélection se réunira durant la deuxième semaine de juillet 2019.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure porteuse et de l'artiste en résidence sera signé avant le début de la résidence.

Pour tout renseignement s'adresser à :

Barbara Denis-Morel

Directrice de l'ADAC

adacamiens@free.fr

06 08 47 34 74

Présentation des structures porteuses du projet :

ADAC (Association pour le développement de l'art contemporain, Amiens)

www.adacartcontemporain.com

L'ADAC, créée en 2008, se positionne sur le terrain de la monstration d'un art contemporain exigeant et de sa médiation auprès d'un large public. Après une première expérience à Aubagne (*Révisons nos classiques*, première exposition d'art contemporain dans la Chapelle des pénitents noirs, été 2009), qui renouvelait l'image de la céramique dans l'art contemporain, l'association a monté un projet arts/sciences financé par la Délégation Régionale Recherche et Technologies, le Conseil régional PACA, la Régie culturelle régionale et l'Université de Provence (*Ecosystèmes. Biodiversité et art contemporain*, octobre-décembre 2010). Le redéploiement de l'ADAC sur Amiens a permis l'organisation à l'Espace Camille Claudel (Amiens) en 2018-2019 de l'exposition *Nicolas Moulin Amaurote*, première rétrospective de cet artiste majeur de la scène artistique. L'ADAC publie un catalogue pour chacune de ses actions.

CHATEAU BLANC (Flixecourt)

<https://www.adapei80.org/flixecourt-chateau-blanc/>

Le foyer de vie « Le Château Blanc » a pour mission l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap psychique. Ce projet a pour ambition de valoriser et développer la participation citoyenne des personnes qui l'habitent. La culture est alors pensée comme un outil et non une finalité. Elle doit être un moyen de s'envisager à l'autre, au monde. La spécificité des troubles dont souffre la population du Château se caractérise par la variabilité de ceux-ci. L'organisation autour d'une programmation visant l'accueil du public et la location de différents espaces, tend à l'accroissement de l'autonomie des personnes accueillies. En effet, l'« Espace culturel » doit offrir à chacun des usagers la possibilité de participer à la mise en œuvre du projet par une implication respectant ses potentialités. Bien plus qu'un objet de consommation, la culture est pour les professionnels un moyen d'accompagner les résidents au travers de chaque temps quotidien.